

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 mars 2021

Délibération

N° 21.016.1

En exercice 37

Présents 35

Votants 37

Pour 21

Contre 0

Abstentions 16

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE –
APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021**

Date de la convocation : 10/03/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 16 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

35 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 mars 2021

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire – Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D. 5211-18-1 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux du 2 mars 2021 ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2021 ;

Considérant que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Considérant que, sur la base de ce rapport, les Conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2021 et qu'il doit être pris acte de ce débat par la présente délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

S'abstiennent : Henri BEC, Patricia CATHALA, Valérie CHABOT, Françoise CRASSOUS (représentée par Jean-François GUIBBERT), Géraldine ESCANDE-COLIN, Frédéric FABRE, Bernard GUERRERE (représenté par Géraldine ESCANDE-COLIN), Jean-François GUIBBERT, Catherine LIMORTÉ, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Nathalie PIQUES, Michel SANCHEZ, Christian SEGUY, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET,

A l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions),

I. PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire transmis pour l'année 2021.

II. APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

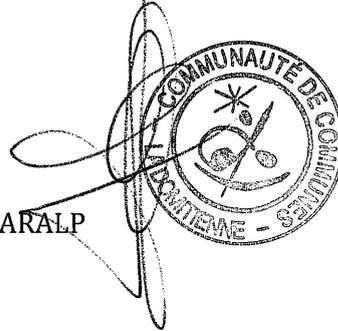
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres dans un délai de 15 jours.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210316-DELIB_21_01